

**CHAMPIONNATS D'ÎLE-DE-FRANCE D'ÉPREUVES COMBINÉES**  
**Benjamin(es)s, Minimes (garçons et filles)**  
**Samedi 25 Mars et dimanche 26 mars 2023 à Eaubonne**

**Epreuves :**

- **Samedi 25 mars 2023**
  - **Tétrathlon Benjamins** : 50m haies – Perche ou Longueur – Poids – 1000 m
  - **Tétrathlon Benjamines** : 50m haies – Hauteur – Poids – 1000 m
- **Dimanche 26 mars 2023**
  - **Pentathlon Minimes masculins** : 50m haies – Hauteur – Poids – Perche ou Longueur – 1000 m
  - **Pentathlon Minimes Filles** : 50m haies – Hauteur – Poids – Longueur – 1000 m

*La hauteur des haies sera de 0,65 cm pour les Benjamines et Benjamins.*

**Date limite de réalisation des performances :** dimanche 12 mars 2023

**Qualifications :**

Les **qualifications seront effectuées au bilan**. Ces qualifications seront effectuées le mardi 14 mars 2023 et mises en ligne sur le site internet LIFA au plus tard le mercredi 15 mars 2023.

Le nombre d'athlètes sélectionnés sera de 45 par catégorie, mais en masculins, un groupe « perche » sera constitué de 15 athlètes maximum, indépendamment de ceux qualifiés pour le groupe « longueur ».

**Qualifications exceptionnelles :**

Si l'athlète n'a pas fait de tétrathlon ou de pentathlon, un formulaire spécifique devra être rempli et envoyé à la ligue avant le lundi 13 mars 2023 à 12 heures. Un **minimum de 4 performances correspondantes aux épreuves en minime ou (3 en benjamin)** devra être clairement indiqué. Epreuves qui devront avoir été réalisées depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2022 et qui devront correspondre à celles des tétrathlons ou pentathlons.

*Les formulaires sont en ligne sur le site internet de la LIFA, rubrique « compétitions » puis calendrier et règlements*

**Qualification :**

Dans chaque catégorie, sont institués des minima D (qualification directe).

Cette méthode permet aux athlètes qui ont réalisés les minima directs de savoir qu'ils sont qualifiés et ce avant la date de parution de la liste des qualifiés sur le site internet de la LIFA.

Dans chaque catégorie, sont institués des performances planchers en dessous desquelles, les athlètes ne pourront être qualifiés.

	Benjamins	Benjamines	Minimes G	Minimes F
Minima D	1 400 pts	1 800 pts	2 350 pts	2 400 pts
Performances planchers	900pts	1 200 pts	1 500 pts	1600 pts

**Désengagement :**

Tout athlète qualifié et déclarant forfait, devra être désengagé avant

**le lundi 20 mars 2023,**

afin de pouvoir proposer une qualification à des athlètes figurant sur liste d'attente.

**Les désengagements se font directement sur internet jusqu'à la date fixée**